



Union Nationale des Etudiants de France

(membre fondateur de l'Union Internationale des Etudiants)

fondée à Lille
le 4 mai 1907

reconnue
d'utilité publique
le 16 mai 1929

membre fondateur
de l'U.I.E.
1946

charte de
Grenoble 1946
naissance du
syndicalisme étudiant

fondatrice
de la MNEF - 1948

59^{ème} congrès :
Paris 1971
renouveau du
syndicalisme étudiant

Paris, le 18 Juillet 1988
3435 XA/IG

CIRCULAIRE AUX MEMBRES DU B.N. ET AUX PRESIDENTS D'AGE.

Comme tu le sais, JOSPIN a reçu une délégation de l'UNEF le 8 Juillet 1988 au Ministère de l'Education. Enfin! pourrait-on dire puisque l'UNEF avait envoyé sa demande d'audience depuis un mois et demi.

La délégation conduite par Xavier AKNINE, était composée en outre de Marc ROSSETTI, Fabienne SOULAS, Frédèrick GENEVEE et Catherine JOUANNEAU.

Compte-tenu du fait que l'UNEF avait déjà été reçue fin Juin par deux conseillers techniques du Ministère de l'Education, et que M. JOSPIN avait fait une déclaration début Juillet devant la Conférence des Présidents d'Université, la délégation de l'UNEF s'était fixée deux objectifs:

1) Réagir face aux orientations et aux intentions annoncées publiquement par M. JOSPIN pour les mois à venir.

2) réaffirmer les revendications de l'UNEF dont la satisfaction est essentielle et urgente vu la situation de l'Université aujourd'hui en exigeant des réponses précises du Ministre sur chacune d'elles. Sur le premier point nous avons distingué trois parties pour la clarté de l'exposé fait au Ministre:

a) **Les dispositions que nous considérons positives dans le plan JOSPIN présenté aux Présidents d'Université (que tu recevras d'ici peu) :**

-l'abandon du projet d'études doctorales et le retour à la thèse unique SAVARY.

-l'abandon du Projet d'arrêté concernant les études de Droit. Ces deux mesures ont été adoptées lors d'un Conseil des Ministres fin Juin.

-La redynamisation de la réforme des 1^o cycles mise en place en 1984 qui s'est trouvée bloquée faute de moyens (ce qui renvoie aux budgets d'austerités votés depuis 4ans) et qui était destinée à résoudre le problème de l'échec et de l'abandon massif qui caractérise encore aujourd'hui, les 1^o années de DEUG. Nous avons bien insisté sur la nécessité d'accorder les moyens financiers indispensables à cette réforme des 1^o cycles sinon les conséquences seront aussi catastrophiques que celles de la Loi FAURE.

b) **Dispositions sur lesquelles notre avis était plus mitigé:**

-Nous enregistrons avec satisfaction la volonté du Ministère d'en finir avec l'imbroglie juridique actuel des Universités dont certaines sont régies par

UNEF

52, rue E. Pailleron
75019 PARIS

42.45.84.84

Minitel 36.15 UNEF

le Regime SAVARY, d'autres par la Loi FAURE d'autres encore par un savant mélange des deux. Cette situation résultant des manoeuvres du milieu Mandiranal, a bloqué le fonctionnement de plusieurs dizaines d'Universités. Aussi, de nombreux Conseils d'Universités et de Facultés n'ont pas été renouvelés depuis 5 ans. C'est proprement inacceptable, avons-nous dit.

C'est pourquoi, nous sommes favorables à l'organisation la plus rapide possible d'élections Universitaires dans tous les établissements où les Conseils n'ont pas été renouvelés cette année. Pour ce qui concerne la Loi SAVARY, nous pensons qu'elle doit se faire entendant compte des revendications exprimées par les étudiants: à savoir le rejet de la sélection sous toutes ses formes et l'aspiration à plus de démocratie à l'Université.

En particulier, nous avons émis de fortes critiques au sujet de certains articles de la Loi SAVARY (l'article 15 qui envisage l'hypothèse d'une sélection entre le 1^o et le 2^o cycle dans certaines filières dites "pointues", ou l'article 32 qui ouvre la porte à la privatisation des Universités avec la possibilité d'instituts, ou encore sur le plan de la représentation des étudiants dans les Conseils qui se trouve réduite dans la Loi SAVARY au bénéfice des personnalités extérieures.)

Nous avons donc demandé que des dispositions soient prises pour que ces aspects néfastes de la Loi ne soient pas appliqués.

En particulier, nous demandons que la représentation des étudiants dans les Conseils soit accrue.

- Nous avons pris acte de la volonté du Gouvernement (affirmée dans le plan JOSPIN) de poursuivre l'effort financier en matière de revalorisation des bourses sur critères sociaux, d'entretien des locaux, de rénovation et de construction de Cité-U. Toutefois, nous avons vivement souhaité que ces intentions ne restent pas que des mots et soient chiffrées le plus rapidement possible en relation avec les besoins urgents des étudiants.

c) Dispositions que nous avons jugées négatives:

- Le Gouvernement a décidé de s'engager sur la voie des Antennes Universitaires de 1^o cycle pour faire face au flux croissant des bacheliers. Nous pensons que ce n'est pas la bonne méthode pour répondre à la demande accrue d'accès à l'Université car ces Antennes constituent, en fait, des centres d'accueil post-bac au rabais, construits à la va-vite, dépourvus de toute structure indispensable à une Université (labos de recherche, encadrement, bibliothèques, cité-U, resto-U ...)

Ce type d'Antennes instaure une coupure négative entre 1^o et 2^o cycle et constitue une aggravation du désengagement financier de l'Etat puisqu'une partie

des charges est supportee par les communes ou les collectivites locales.

Nous avons donc reaffirme la necessite de construire de reeles Universites comportant tous les cycles d'etudes dans toutes les villes de plus de 30 000 habitants ou cela correspond a un besoin aujourd'hui.

Ceci necessite, avons-nous dit, d'augmenter nettement le budget de l'Enseignement Superieur et d'elaborer une Loi de programmation pluri-annuelle.

-Nous avons emis de vives inquietudes sur les facilites que le Ministere compte accorder aux Universites dans le domaine de la gestion (globalisation des subvent accordees aux facs en une enveloppe repartie librement par l'Universite-possibilite de virement des fonds, de transferts de credits et encouragement aux regles de gestion privee).

Nous avons vivement regrette le fait qu'aucune creation de postes s'enseignant-chercheur n'est prevue pour le moment. Le Ministere n'envisage que d'augmenter les heures supplementaires: ce qui n'est surement pas le moyen de resoudre le probleme de l'echec a l'Universite, lie au sous-encadrement des etudiants.

Nous avons constate avec colere, qu'aucune disposition n'etait annoncee concernant les inscriptions 88 ce qui est grave et signifie que le Gouvernement a pris la decision de poursuivre la politique d'austerite menee par ses predecesseurs.

-Nous avons rappele que tout le programme de M. JOSPIN est conçu autour de l'objectif de l'Europe de 1992. Nous sommes favorables, comme les etudiants le sont majoritairement, au fait de permettre aux etudiants de suivre une partie de leur formation dans un autre pays de la CEE. Mais nous revendiquons ce droit pour tous les etudiants. Or, pour le moment, le seul projet de formation existant est le Projet Erasmus qui ne prevoit de reserver ce droit qu'a 10% des etudiants: ce qui engendrerait une aggravation de la selection. L'Europe de 92 sert donc de pretexte a la mise en place d'un systeme de formation elitiste, a 2 vitesses que nous condamnons. La preuve: c'est que les formations type "Erasmus" se mettent en place au detriment des autres (ainsi on assiste a la construction de Cite-U reservees aux etudiants "Erasmus" alors que les etudiants vivent une veritable crise du logement).

Nous avons rappele notre position sur l'Europe: nous sommes pour l'extention de la cooperation des Universites Francaises et donc du champ de la formation des etudiants toute l'Europe (et pas seulement dans la CEE) et aux pays du reste du Monde.

Nos revendications: nous avons tout d'abord reaffirmer la mission de service public de l'Enseignement Supérieur, ce qui implique que le financement des Universités passe d'abord par l'Etat.

Nous avons alors présenté les revendications du syndicat contenues dans "la lettre aux étudiants de France" issue de notre dernière Conférence Nationale.

-Exigence d'un Collectif Budgetaire extraordinaire de rentrée de 40 Milliards de Francs pour l'Education dont une partie serait allouée aux Universités: nous avons réclamé que ces 40 Milliards soient pris sur les crédits du surarmement en reaffirmant que c'était une revendication majeure du mouvement étudiant et qu'il s'agissait avec ces 40 Milliards de répondre aux problèmes les plus urgents de l'Université.

-Augmentation du budget de l'Enseignement Supérieur pour atteindre tout de suite 1% du PIB et élaboration d'une Loi de programmation

pluri-annuelle pour construire de nouvelles Universités là où le besoin existe et créer les postes d'enseignants chercheurs nécessaires pour accroître le taux d'encadrement et combattre l'échec à l'Université.

Nous avons centré ces exigences budgétaires de l'UNEF sur la nécessité d'atteindre au plus vite les 2 Millions d'étudiants, ce qui suppose d'utiliser une partie des crédits que nous réclamons au développement de l'aide sociale.

Nous avons alors rappelé nos revendications à ce sujet:

- doublement du nombre et du taux des bourses
- renovation de toutes les Cite-U et construction de nouvelles cites
- retablissement de la subvention de l'Etat au régime de sécurité sociale étudiante supprimée par CHEVENEMENT en 85.

Ensuite, nous avons demandé l'abrogation des textes les plus dangereux adoptés sous le Gouvernement CHIRAC:

- Decret VALADE sur les CROUS
- Reforme BARZACH du 3^o cycle des études médicales, en rappelant le mouvement des étudiants en médecine réclamant la non application de la Loi et le gel des décrets de cette Loi.

-Decret sur les Enseignants vacataires

Par ailleurs, nous avons demandé:

- la revalorisation du rôle du CNESER et son renouvellement rapide
- que le Ministre intervienne auprès des recteurs pour faire respecter le 1^o droit des bacheliers à s'inscrire dans la filière et la fac. de son choix en rappelant la gravité de la situation qui conduit des milliers de bacheliers à se retrouver exclus: ce qui est en pleine contradiction avec la Loi SAVARY.

-une réelle concertation avec le Ministère au cas où celui-ci aurait l'intention d'élaborer une Loi pour l'Enseignement Supérieur. Nous avons exigé que cette concertation soit longue, qu'elle se fasse avec toutes les parties concernées sans discrimination : ce qui n'a pas été le cas jusque là. Nous avons ainsi rappelé que le choix du Ministre de recevoir l'UNEF-ID quelques jours après sa nomination et, l'UNEF un mois plus tard n'était pas innocent, loin de là.

Nous avons ensuite souhaité que cette concertation tienne compte des revendications déjà formulées par le mouvement étudiants depuis deux ans.

-Nous avons demandé des éclaircissements sur les "Conférences P. LANGEVIN" et "l'observatoire de la vie étudiante" qui constituent deux projets annoncés dans le plan JOSPIN.

- Enfin, nous avons abordé le problème de la subvention nationale de l'UNEF en réclamant le rétablissement de notre subvention antérieure, arbitrairement diminuée de moitié en 1987 par VALADE.

M. JOSPIN, qui était accompagné de M. TRINCAL (son directeur de Cabinet et ex directeur du CNOUS) a alors répondu aux questions que nous avons abordées en précisant toutefois qu'il n'y aurait peut-être pas de débat vu ses contraintes de temps et c'est ce qui s'est passé.

Ses réponses sont les suivantes:

Il s'est tout d'abord réjoui du fait que l'UNEF juge positives certaines des mesures qu'il a annoncées devant la Conférence des Présidents d'Université et a affirmé qu'il partage "notre philosophie du rejet de la sélection" en précisant bien toutefois que cela ne signifiait pas: accès automatique de tout étudiant dans l'année supérieure.

Il n'a rien dit sur la manière dont il envisageait de faire appliquer la Loi SAVARY: il a seulement rappelé que des élections universitaires auraient lieu d'ici la fin de l'année dans les facs où les Conseils n'ont pas été renouvelés.

Concernant les Antennes Universitaires de 1^o cycle: il a affirmé qu'il était opposé à ce qu'elles constituent une coupure entre le 1^o et le 2^o cycle ni un centre de formation post-bac au rabais mais qu'elles étaient le moyen de rapprocher les étudiants de leur lieu d'habitation et qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce que les municipalités s'engagent dans cette voie à condition qu'elles restent liées à "l'Université-mère".

Toutefois, M. JOSPIN a éludé la question de la manière dont se créent ces Antennes aujourd'hui et celle du mode de financement qui contredisent les objectifs du Ministre.

Concernant les questions liées à la gestion des Universités et à la globalisation de leur subvention: M. JOSPIN a rappelé que son objectif n'était pas que l'Université soit gérée comme

une entreprise privée mais de donner plus d'autonomie et de souplesse à la gestion financière des facs, en facilitant par exemple le paiement des enseignants attachés.

M. JOSPIN a par ailleurs confirmé l'absence de création de postes d'enseignants chercheurs en rappelant l'adoption au Conseil des Ministres du plan d'urgence de 1 Milliards 200 000 Francs dont une partie servira à augmenter de 10% le montant des bourses et à l'entretien des locaux, des Cite-U et à alimenter les bibliothèques Universitaires.

Il a toutefois concédé que ce n'était pas suffisant et que la poursuite de l'effort financier dans ces domaines n'était pas encore chiffrée car encore soumise à l'arbitrage des Ministères de l'économie et du budget.

Il n'a donc pas voulu s'engager sur le budget 89 en concédant qu'il fallait rattraper le retard en matière de financement des Universités. Ainsi, il n'abandonne pas l'objectif d'une Loi de programmation mais avoue que ce n'est pas encore prévu. De même, M. JOSPIN soutient l'objectif d'augmenter le nombre d'étudiants (sans fixer de chiffre précis) et la nécessité d'ouvrir l'Université à des couches plus larges de la population. Mais il ose dire au sujet du Collectif Budgétaire de 40 Milliards de Francs transférés du budget de l'armement à celui de l'éducation: "ça n'est pas sérieux" en arguant de l'impossibilité de trouver les crédits: il ose même affirmer qu'il ne pourrait pas faire cet effort budgétaire, même sur trois ans. Et pourtant des centaines de Milliards sont engloutis sans problème, apparemment dans le surarmement. C'est la contradiction flagrante que nous lui avons opposée en lui rappelant que les étudiants trouvaient cette revendication de plus en plus sérieuse.

M. JOSPIN ose affirmer ensuite que son plan d'urgence de 1 Milliards 200 000 francs traduit la priorité qu'il accorde à l'éducation.

Ensuite, il a déclaré que sa vision de l'Université Française n'était pas conçue en fonction de l'Europe de 92 mais celle-ci était une échéance à prendre en compte dans notre système de formation.

Vous avez compris la pirouette rhétorique!

De manière générale, M. JOSPIN a réaffirmé la responsabilité essentielle de l'Etat dans le financement de l'Enseignement Supérieur sans exclure les autres modes de financement. Là aussi, le propos est plus que glissant.

En ce qui concerne les Conférences P. LANGEVIN, le Ministre a rappelé qu'elles répondaient à l'objectif de diffuser le savoir et de favoriser les échanges scientifiques.

Concernant l'Observatoire de la vie étudiante, il a affirmé qu'il visait à évaluer la qualité de la formation et les conditions de vie des étudiants en précisant que la composition de cet organisme serait ouverte.

Au sujet des textes à abroger, le Ministre a répondu qu'ils étaient encore en cours d'examen au Ministère et qu'il ne pouvait rien dire sur leur abrogation. Il a d'ailleurs noté l'acuité et l'urgence du problème de la réforme du TCEM pour les étudiants en médecine.

En ce qui concerne l'élaboration d'une Loi éventuelle pour l'Enseignement Supérieur : il a précisé que ce n'était qu'une hypothèse au cas où le toilettage réglementaire des statuts des Universités nécessite un toilettage législatif.

Il a alors réaffirmé son souci de la concertation en précisant qu'il ne pouvait recevoir que les syndicats de l'Enseignement Supérieur, déjà nombreux selon lui.

Au sujet des inscriptions 88: il s'est prononcé pour le respect de l'inscription de tous bacheliers dans la filière de son choix en précisant qu'il ne partageait pas le respect du choix de l'Université et qu'il ne pourrait garantir ni le choix de la filière ni celui de l'Université cette année. Il a donc refusé d'intervenir auprès des recteurs dans ce sens et a seulement annoncé que tous les bacheliers seraient inscrits dans une université.

Enfin, en ce qui concerne la subvention du syndicat, il a annoncé qu'il examinerait cette question en réaffirmant son attachement au fait syndical. Il a promis que le retard serait rattrapé soit cette année soit l'an prochain.

Avant de se quitter, nous lui avons demandé de confirmer la date des élections au CROUS (normalement prévues pour Avril 89): il nous a alors renvoyé au directeur du CROUS pour connaître les dates exactes de ces élections.

CONCLUSIONS de cette rencontre avec M. JOSPIN.

Même si elle constitue une reprise de la concertation entre l'UNEF et le Ministère de l'Éducation (interrompue depuis deux ans), cette rencontre qui a duré 1h. n'aura pas permis un véritable débat avec le Ministre.

Tout au plus M. JOSPIN a répondu aux questions posées en eludant certains points (l'application de la Loi SAVARY par exemple).

De plus, on voit bien que certaines réponses sont en porte à faux avec la réalité (Antennes Universitaires- Europe de 92).

Concernant les revendications budgétaires: M. JOSPIN a confirmé l'absence de collectif budgétaire de rentrée, ce qui prouve la volonté du Gouvernement de gérer au moyen du budget d'austerité voté par la droite et a laisser planer le doute sur les efforts budgétaires envisagés pour 89.

M. JOSPIN n'est pas contre l'objectif d'atteindre les 1% du PIB mais il n'en dit pas plus. Le Gouvernement prend ainsi la responsabilité de la rentrée catastrophique que nous allons vivre. La preuve est fournie par les inscriptions 88 qui se sont traduites par une sélection féroce et par l'exclusion de milliers de bacheliers sans que le Ministère intervienne auprès des Recteurs. Cette situation est complètement contradictoire avec l'objectif annoncé par M. JOSPIN de redynamiser la Loi SAVARY et la réforme des 1^o cycles.

Cela prouve, s'il en était besoin, qu'il nous faudra constamment mettre en relation directe les discours du Ministre et la réalité vécue par les étudiants. Enfin, en ce qui concerne les Antennes de 1^o cycles, nous avons la confirmation de l'engagement du Gouvernement dans cette voie qui en fera de vastes centres de formation au rabais car là encore M. JOSPIN élude la réalité.

C'est donc bien du côté du rassemblement dans la lutte que se trouve la solution pour les étudiants. C'est la seule voie efficace pour le respect du droit de chaque bachelier à recevoir une formation de qualité, ouvrant de réels débouchés.

L'UNEF est là pour y contribuer et, elle est disponible pour agir avec tout étudiant(e)

mécontent(e) de la situation actuelle de l'Université.

Diffuse ce compte-rendu de la rencontre avec JOSPIN aux membres de ton BAGE et aux responsables d'associations. De nombreux éléments de cette rencontre peuvent être intégrés dans un tracts de rentrée.

Bonnes vacances

Xavier AKNINE

President de l'UNEF.



Union Nationale des Etudiants de France

(membre fondateur de l'Union Internationale des Etudiants)

fondée à Lille
le 4 mai 1907

reconnue
d'utilité publique
le 16 mai 1929

membre fondateur
de l'U.I.E.
1946

charte de
Grenoble 1946
naissance du
syndicalisme étudiant

fondatrice
de la MNEF - 1948

59^{ème} congrès :
Paris 1971
renouveau du
syndicalisme étudiant

UNEF

52, rue E. Pailleron
75019 PARIS

42.45.84.84

Minitel 36.15 UNEF

Paris, le 13 Juillet 1988
3432 XA/FS

Communiqué de presse

Compte rendu de l'entrevue entre M. JOSPIN et l'UNEF.

Une délégation de l'UNEF conduite par Xavier AKNINE, Président de l'UNEF a été reçue le 8 Juillet 88 par M. JOSPIN, Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports.

Cette rencontre a permis au syndicat étudiant de faire part de ses réactions aux propos que le Ministre a tenus devant la Conférence des Présidents d'Universités.

L'UNEF a relevé un certain nombre de mesures positives comme l'abandon de textes réglementaires rétrogrades touchant aux études doctorales et aux études de Droit.

De même, nous approuvons la volonté du Ministère de redynamiser la réforme du 1^{er} cycle mise en place en 84 mais à condition de dégager les moyens nécessaires à son application car sinon, les conséquences seront aussi catastrophiques que ce que vivent les étudiants inscrits en DEUG aujourd'hui.

Ensuite, M. JOSPIN a annoncé sa volonté d'en finir avec l'embroglio juridique des Universités en appliquant la Loi Savary partout où le fonctionnement démocratique était bloqué jusque là. L'UNEF considère que l'application de cette Loi doit se faire en tenant compte des revendications exprimées par les étudiants, axées sur le rejet de la sélection et sur le développement de la démocratie à l'Université.

A ce sujet, l'UNEF émet de vives critiques sur certains articles de la Loi Savary qui vont à contre sens de ces aspirations et exige que ces aspects néfastes de la Loi ne soient pas appliqués.

Le syndicat revendique l'organisation la plus rapide possible d'élections universitaires la ou les Conseils n'ont pas été renouvelés cette année.

Par ailleurs, l'UNEF prend acte de la volonté affirmée du Ministre de poursuivre l'effort financier au-delà des mesures d'urgence annoncées, en matière de revalorisation des bourses sur critères sociaux, en entretien des locaux et concernant les oeuvres universitaires.

Toutefois, l'UNEF exige que ces intentions aillent au-delà des mots et se transforment en chiffre le plus vite possible pour répondre aux besoins urgents des étudiants.

M. JOSPIN a indiqué, à ce sujet, que des arbitrages ministériels étaient en cours en vue du budget 89 et a refusé de fournir des engagements chiffrés.

Sur le plan de la politique universitaire, M. JOSPIN a confirmé l'engagement du gouvernement sur la voie des antennes délocalisées à condition qu'elles restent liées à l'Université mère.

L'UNEF exprime ici sa plus vive désapprobation, car même si le Ministre déclare être opposé à ce que ces antennes deviennent des centres post-bac au rabais, contruites à la va-vite, isolant les 1^{er} cycles du reste de l'Université: c'est ce qui se passe dans la réalité du fait du désengagement financier de l'Etat qui fait ainsi supporter une partie des charges aux Collectivités territoriales et qui institue, de fait, une concurrence entre les facs.

L'UNEF revendique la transformation de ces antennes en véritables Universités allant jusqu'au 3^o cycle avec toute l'infrastructure d'accueil et de recherche indispensables: ce qui nécessite forcément d'augmenter le budget de l'Enseignement Supérieur.

Par ailleurs, l'UNEF dénonce l'absence de création de poste d'Enseignants Chercheurs dans le plan de M. JOSPIN, ce qui est lié à l'absence de Collectif Budgétaire.

Ce n'est pas avec cette politique là qui se contente de gérer avec le budget d'austerité de 88 que l'on s'attaquera au problème dramatique de l'échec à l'Université lié au sous-encadrement des étudiants.

M. JOSPIN se déclare opposé à la sélection, encore faut-il mettre les actes en cohérences avec les discours.

Ainsi, le Ministre refuse catégoriquement de transférer, comme le propose l'UNEF, 40 Milliards de Francs du budget du surarmement à l'Éducation. "Ca n'est pas sérieux" dit-il en osant affirmer ensuite qu'il est pour le désarmement. Les étudiants, eux, trouvent cette revendication des 40 Milliards de plus en plus sérieuse. Alors gare au mépris des étudiants!

Enfin, M. JOSPIN ne veut prendre aucune mesure face au drame des inscriptions 88. Il a promis d'intervenir auprès des Recteurs pour que tous bacheliers soient inscrits, sans garantir le droit que leur confère pourtant la Loi d'accéder à la filière et à l'Université de leur choix.

M. JOSPIN partage la nécessité d'augmenter le budget de l'Enseignement Supérieur pour "rattraper le retard" et élaborer une Loi de programmation pluri-annuelle notamment pour accroître le nombre d'étudiants, ce qui nécessitera, il le concède, de développer l'Aide Sociale mais il refuse d'avancer des chiffres.

En réponse à la demande de l'UNEF abroger les textes les plus dangereux adoptés l'an-dernier: le Décret Valade sur les CROUS, la Réforme Barzach du 3^o cycle des études médicales, le Décret sur les Enseignants Vacataires: M. JOSPIN a annoncé que ces textes été à l'étude au Ministère. Il est pourtant urgent de les abroger d'autant que la Loi Barzach, par exemple, a été massivement rejetée par la grève des Carabins de 87, soutenus à l'époque par ... le PS. et le PCF.

On le voit M. JOSPIN n'a pas répondu aux revendications essentielles des étudiants notamment concernant le budget 89.

Les étudiants ne se contenteront pas des miettes que constitue le plan d'urgence du Ministre car les besoins sont criants et la rentrée 88-89 s'annonce catastrophique. Les déclarations du Ministre contre la sélection resteront des propos démagogiques si les moyens ne sont pas débloqués.

La solution passe donc plus que jamais par le redoublement des luttes à l'Université, en particulier en cette période cruciale où des milliers de bacheliers se trouvent refusés de la filière et de l'Université de leur choix.

L'UNEF est là pour y contribuer. Elle invite tous les bacheliers profondément mécontents de cette situation à se rassembler dans l'action pour faire échec à toutes les injustices.